

Conditions générales de vente 2022-2023

Acceptation des conditions générales de vente

La participation au stage de formation implique l'acceptation des conditions générales de vente par l'entreprise et notamment sur toutes conditions générales de vente et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur (disponible sur notre site internet).

Contractualisation

Aventurine & Cies fournit un devis de formation et un programme de formation afin de faire la demande auprès de l'OPCO compétent.

La formation ne pourra débuter avant l'accord de la prise en charge de l'OPCO. Compter environ 6 semaines de délai entre le dépôt de la demande et la réponse.

La formation pourra être remodelé en fonction de la hauteur du financement pour que le stagiaire ou la structure n'ait pas de prise en charge supplémentaire.

A partir de 2022, Aventurine & Cies s'engage à faire parvenir au client une convention de formation. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Aventurine & Cies un exemplaire signé et portant son cachet personnel.

Annulation ou report de la formation

Aventurine & Cies se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation en cas de nombre d'inscrits insuffisant, ou de problème technique. En cas de report de la formation, les stagiaires inscrits seront prévenus dans la journée. L'entreprise pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure

Toute annulation d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation.
- Si une annulation intervient moins de sept jours calendaires avant la date de début de la prestation, même en cas de force majeure, Aventurine & Cies facturera 50% des sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation, conformément à l'article L 920-9 du code du travail.
- Après le début de la prestation, en cas d'annulation, d'absentéisme ou d'abandon, Aventurine & Cies facturera directement au Client la totalité du prix de la prestation.

Propriété intellectuelle

Aventurine & Cies reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, réalisations matérielles, etc.).

Caroline BERTHOD
Coordinatrice
[\(+33\) 0682286361](tel:+3310682286361)

Aventurine & Cies

L'entreprise ne pourra faire usage commercial des produits issus de la conception de la formation sans l'accord écrit d'Aventurine & Cies.

Le client s'engage en son nom et celui de ses collaborateurs ou de tout intervenant avec lequel il serait lié par contrat à respecter la propriété intellectuelle et à utiliser les supports et outils fournis en conformité avec les règles d'usage et en particulier à ne pas les diffuser à l'extérieur sauf autorisation de la part d'Aventurine & Cies pour ceux qui sont sa propriété.

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957: "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source "

Sollicitation

Le client s'engage à ne pas recruter le formateur réalisant la prestation ou toute autre personne d'Aventurine & Cies avec qui il aurait été en contact à l'occasion de sa formation. Cet engagement est valable pendant les 12 mois qui suivent la fin de la formation. Il s'applique au personnel salarié d'Aventurine & Cies et aux vacataires ou contractuel.

Frais de déplacement

Les frais de déplacement du formateur pour se rendre d'Aventurine & Cies au lieu de la formation sont à la charge de l'entreprise. Les frais doivent être clairement mentionnés dans la proposition commerciale.

Attestation de stage

Aventurine & Cies adresse au stagiaire ou à l'entreprise, à l'issue de la formation, au maximum à J plus 3 les attestations de formation.

Résolution des litiges

En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu que les tribunaux de Paris sont les seuls compétents.

Caroline BERTHOD
Coordinatrice
[\(+33\) 0682286361](tel:+330682286361)

Aventurine & Cies